# ADRESSE
## DU COMITÉ
## DE SURVEILLANCE
## DE LA COMMUNE DE PARIS,

*Lue à la convention nationale, le 7 octobre 1792, en réponse à ses calomniateurs.*

CITOYENS,

QUELLE est pénible et dangereuse la carrière de ceux qui se dévouent à la défense de la patrie ! Combien de combats à livrer, de complots à déjouer, de dégoûts à surmonter ! Le comité de surveillance de la commune de Paris vient d'en faire la cruelle épreuve. Les membres qui le composent ont sans relâche consacré leurs travaux et leurs veilles, sacrifié leur santé, souvent exposé leur vie, en surveillant et combattant les ennemis de la république. Quelle récompense en ont-ils recueilli ? la haine des ennemis publics ; ( ils ne s'en plaignent pas,

ils l'ont bien méritée ) ; la persécution insidieuse des hypocrites et des hommes devenus patriotes depuis le 10 août, et la douleur de voir une partie de leurs concitoyens égarés par la calomnie, méconnoître leurs travaux. Mais leur conscience leur dit déjà qu'ils ont bien mérité de la patrie, et le tems saura mettre un prix à leurs services. Il est cependant de leur devoir et de l'intérêt public, qu'ils répondent à la calomnie et qu'ils dissipent l'erreur.

Ils ont résisté jusqu'à ce jour au désir de répondre aux calomnies détournées, de repousser les attaques indirectes. Ils ont négligé leurs ennemis personnels, ne voulant connoître et poursuivre que les ennemis publics. Ils ont brisé toutes les entraves dont on a embarrassé leur marche ; ils ont acquis par leurs veilles de grandes lumières sur les conspirations contre la liberté ; ils se sont rendu maîtres de dépôts importans au salut de la république. Ils les ont conservé religieusement tant qu'ils ont pu croire pouvoir les mettre à l'abri de toute invasion. Bientôt ils se sont méfiés de leurs propres forces, et ils ont communiqué leurs craintes à la convention nationale. Pour donner une idée



de l'importance de leur dépôt, ils ont présenté quelques pièces prises au hasard, par lesquelles on voit les perfidies de la cour, et la corruption de ses agens.

Par quelle métamorphose les membres du comité de surveillance de la commune, de dénonciateurs qu'ils étoient il y a deux jours, se trouvent-ils aujourd'hui dénoncés? C'est pour eux un besoin de dissiper tous les prestiges. Ils vont rétablir les faits et détruiront encore cette fois une nouvelle machination.

Ils ont dit à la convention, d'après les pièces originales, que la cour marchandoit des décrets. Toute la nation l'avoit soupçonné depuis long-tems, et les nouvelles lumières ont peu ajouté à l'opinion publique.

Ils ont déclaré qu'ils s'occupoient du dépouillement de tous les papiers qu'ils avoient entre leurs mains, que bientôt ils donneroient la liste de ceux qu'ils reconnoîtroient avoir participé aux distributions de la liste civile. On a demandé à grands cris la liste des membres de ces comités prévenus de corruption. Mais ils n'ont point accusé les comités. Ils ont même déclaré à plusieurs

reprises qu'ils n'entendoient point les inculper nominativement; mais tous ceux qui, dans tous les rangs et dans toutes les classes, avoient vendu leur honneur à la cour. Pourquoi donc élever sans cesse des chimères pour les combattre, et repousser la vérité qu'on devroit saisir? La cour étoit-elle corrompue? ce n'est plus une question. A-t-elle marchandé des décrets? les pièces originales parlent, et l'opinion publique a prononcé. Tel comité s'est-il vendu? Eh! tout le monde sait, et sur-tout les *tacticiens*, que pour enlever un décret, il ne s'agissoit pas d'acheter ou un rapporteur ou un comité; mais il falloit encore traiter avec les chefs de ligne, avec certains meneurs de l'assemblée, et se préparer au dedans et au dehors des forces auxiliaires! Et pourquoi donc tant s'opiniâtrer à rechercher ce qu'on n'a pas dit, et à repousser ce qui étoit en question et qu'on a prouvé?

Pour ajouter encore une nouvelle défaveur au comité de surveillance de la commune, on lui a reproché des malversations dans son administration, des mandats d'arrêts arbitraires, des erreurs coupables. On a cité à l'appui un fait bien malheureux,

et qui arrache des larmes de sang à tous les bons citoyens. Un excellent patriote, a-t-on dit, porteur d'un nom étranger, a été arrêté pour un autre, et est mort dans les prisons, victime de l'erreur. Eh bien ! ce n'est pas le comité de surveillance de la commune qui l'a fait arrêter ! Il dépose sur le bureau la copie de l'écrou de cette victime infortunée de l'erreur, afin que la convention nationale puisse en connoître la source, et nous ménagerons la sensibilité publique, en taisant les noms des auteurs et en enveloppant cet événement dans les ténèbres les plus profondes.

Qu'il est donc malveillant, celui qui nous reproche des erreurs qui ne sont point les nôtres, et paroît venir, au nom de la commission entière de la convention nationale, annoncer qu'il n'a rien trouvé, quand nous ne sommes pas encore au centième de nos recherches ; quand ce centième seul lui présente des originaux incontestables qui ont frappé tous ses collègues par leur évidence et leur authenticité. Il a dit que loin d'avoir trouvé des pièces à l'appui de la dénonciation, il en a trouvé qui en démontroient la calomnie. Ne se souvient-il donc plus d'avoir

paraphé les originaux qui constatent que Septeuil, avec les fonds de la liste civile, accaparoit des blés, sucres et cafés, qu'on négocioit avec les comités, qu'on soudoyoit des journalistes mercenaires pour répandre la corruption, qu'on avoit stipendié Bouillé et les émigrés. A-t-il oublié que la commission venoit demander à la convention un mode de recherches plus expéditif, parce qu'on avoit pour plus de quatre mois de travail; que le rapporteur de la commission a demandé, au nom de la commission même, à abréger les formes? Où sont donc ici les calomniateurs? et quel intérêt d'ailleurs aurions-nous d'avoir cherché à répandre la calomnie contre la cour et la royauté, qu'on ne peut pas calomnier, et dont on a purgé à jamais le territoire français; contre certains membres de comités ou certains meneurs, dont l'opinion publique a déjà fait justice? Aurions-nous cherché à supplanter les gens en place pour nous emparer de leur poste? Mais nous ne sommes tous que des citoyens sans ambition, qui ne prétendent à rien qu'à servir la république, qui tous ont été appellés, malgré eux, au poste dangereux qu'ils conserveront aujourd'hui pour

ses dangers même, et qui n'ont jamais eu a folie de croire qu'il appartenoit à tout le monde de former et réformer à son gré le gouvernement et le ministère.

Il est tems que le scandale de toutes ces divisions particulières cesse et tourne au profit de la chose publique. Citoyens, que celui qui a servi la patrie, qui la sert chaque jour, soit votre ami. N'examinez pas quel est l'homme, examinez ce qu'il fait. Dépouillez-vous de toutes les préventions dont on a cherché à environner la France entière ; qu'il n'y ait plus qu'un parti, celui des amis de la patrie, de la liberté et de l'égalité.

Nous avons combattu sous ses drapeaux, nous ne les abandonnerons jamais. Nous livrons toute notre conduite publique à l'examen le plus rigoureux. Demain nous ne sommes que de simples citoyens, et la patrie nous comptera toujours parmi ses plus zélés défenseurs.

---

*Citoyens, vous nous avez chargés de surveiller les ennemis de la république. Depuis le 10 août dernier nous avons rempli, avec un entier dévouement, ce poste pénible et dangereux. Les filoux*

*craignent les reverbères, et les mauvais citoyens craignent les comités de surveillance. Pour anéantir celui de la commune, on a commencé par le calomnier; on lui a attribué tous les abus, toutes les malversations, toutes les erreurs des agens de toutes les autorités constituées. Il prend l'engagement de présenter toute son administration à la nation entière. On lui a reproché des actes arbitraires contre de bons citoyens. Il fera connoître, si on le désire, tous ceux qui ont été arrêtés par ses ordres, et les dénonciations qui les ont motivés. Quand sa conduite sera mise au grand jour, peut-être lui fera-t-on une inculpation contraire, lui reprochera-t-on de ne pas s'être assez intimement pénétré du grand principe conservateur de la liberté; en révolution*, le salut du peuple est la suprême loi.

*Signés*, PANIS, SERGENT, DUFFORT, CALLY, JOURDEUIL, DEFORGUES, LENFANT, LECLERC, P. J. DUPLAIN.

---

De l'imprimerie de P. J. Duplain, imprimeur de la Mairie, Cour du Commerce.